



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Lors de la séance extraordinaire du 16 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce projet de règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Ville de Saint-Tite afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. Les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants. Enfin, le règlement vise en outre à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **4 mars 2026 à 16h00**, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne désignée par lui expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné situé au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Ville : [www.villest-tite.com](http://www.villest-tite.com).

Ce 20 février 2026

Me Simon Parisé, greffier